



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Yperite

Question écrite n° 3042

Texte de la question

M. Pierre-Andre Perissol attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur l'existence d'un important stock d'obus contenant de l'yperite dans la commune de Monbeugny (Allier). Ce stock est actuellement enterre en foret, a proximite d'une route departementale. Sa destruction devrait normalement etre effectuee au centre de deminage de Cnoto, dans le departement de la Somme. L'activite de cet etablissement etant actuellement interrompue, les services de deminage de la direction civile n'ont pas pu prendre en charge ces obus. Il souhaiterait donc savoir quelle solution est envisagee afin de mettre un terme a cette situation extremement preoccupante.

Texte de la réponse

La destruction des munitions et obus abandonnes sur le territoire national a la suite des deux conflits mondiaux est assuree par les services competents du ministere de l'interieur et de l'amenagement du territoire. Ces destructions sont realisees sur des sites adaptes, souvent isoles et parfois dependant du ministere de la defense. La destruction des obus chimiques datant de la Premiere Guerre mondiale a ete menee jusqu'a present en baie de Somme, dans le centre de deminage du Crotoy. Les deflagrations qui en resultent ont emu les associations locales de protection de l'environnement. Ce site est en effet tres proche de la baie de Somme, qui est un des derniers lieux de sejour des phoques en France, et se trouve par ailleurs a proximite du parc regional du Marquenterre. Le ministere de l'environnement a donc demande une etude de l'impact sur l'environnement de ce mode de destruction pour en reduire eventuellement les consequences et pour instaurer un dialogue constructif entre les parties interessees.

Données clés

Auteur : [M. Périssol Pierre-André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3042

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1784

Réponse publiée le : 6 décembre 1993, page 4374